



Refus résiliation mutuelle

Par **slyd83**, le **29/11/2011** à **12:30**

Bonjour,

J'ai reçu mon appel de cotisation mutuelle pour 2012, je contacte le conseiller pour lui faire part de ma demande de résiliation, celui ci me dit que d'après le règlement du contrat j'ai encore un engagement de 24 mois.

Je relis mon contrat, il y a bien cet engagement mais dans le paragraphe "modification des garanties" (en cas de changement d'option) .

Dans "résiliation des garanties par le membre participant" il n'y a pas de contrainte d'engagement pour résilier.

Est ce que je suis dans mes droits pour résilier avec la loi CHATEL malgré cet engagement qui ne me semble pas clair.

merci pour votre aide

Par **chaber**, le **30/11/2011** à **17:46**

bonjour

Il est très curieux que la durée soit fixée à 24 mois

Puisque vous faites mention de "membre participant" il doit s'agir d'une adhésion à un contrat groupe

Il est important de noter que la loi Chatel ne concerne que les contrats à tacite reconduction

couvrant les personnes physiques, en dehors de leurs activités professionnelles. Elle n'est pas applicable aux assurances vie ou décès ni aux contrats groupe.

Par **Nico37**, le **06/12/2011** à **22:23**

Est-ce un contrat individuel ou TNS/Groupe ?